

5 janvier 2011

## La plupart des puits ont des fuites



*Des 31 puits inspectés par le ministère des Ressources naturelles, 19 laissaient échapper des «émanations de gaz naturel». Ces puits ont été forés par Talisman Energy, Gastem, Canbriam, Questerre et Canadian Forest Oil (photo) depuis 2006.*

Les autorités provinciales ont trouvé des fuites dans la plupart des puits de gaz de schiste qu'ils ont inspecté, selon une compilation réalisée à la demande du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Des 31 puits inspectés par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), 19 laissaient échapper des «émanations de gaz naturel», d'après un document daté du 7 décembre et rendu public sur le site du BAPE.

Ces puits ont été forés par Talisman Energy, Gastem, Canbriam, Questerre et Canadian Forest Oil depuis 2006. Ils sont répartis dans les trois principales régions ciblées par l'industrie gazière: les MRC de Lotbinière, de Bécancour et des Maskoutains.

L'industrie affirme que ces fuites sont sans conséquence. «Il n'y a pas eu de contamination ni de fuite majeure, affirme Stéphane Gosselin, de l'Association pétrolière et gazière du Québec. Quand on installe un coffrage, dans les premières heures ou les premiers jours qui suivent, il peut y avoir des fuites, le temps que le ciment durcisse. Si les fuites continuent, des mesures correctives sont apportées. Personne ne poursuit l'exploration sans colmater ces fuites.»

Les autres problèmes observés concernent les bassins de rétention (quatre cas), des «joints boulonnés dans l'eau» (trois cas) et l'inexistence d'une clôture ou d'un abri (un cas). Seulement 8 des 31 puits n'avaient aucun problème apparent.

Les fuites de gaz ne sont pas permises par la réglementation actuelle. L'article 60 de la Loi sur les mines indique que «le puits fermé temporairement doit être laissé dans un état qui empêche l'écoulement des liquides ou des gaz hors du puits».

Les porte-parole du MRNF n'étaient pas disponibles hier pour donner plus de précisions sur la nature et l'ampleur des fuites observées.

De son côté, le BAPE demande des explications. «Quelles sont les conséquences et les risques qu'elles (les fuites) représentent et quelles mesures correctives avez-vous exigées, le cas échéant?» a demandé le BAPE au MRNF dans une lettre datée du 22 décembre. De son côté, André Bélisle, de l'Association québécoise de lutte à la pollution atmosphérique (AQLPA), n'est pas surpris des constatations du MRNF.

«On se doute depuis le début qu'il y a des émissions fugitives, dit-il. Et il y a un problème s'il y a du gaz qui fuit dans plus de la moitié des puits. Ces puits émettent du gaz naturel, c'est-à-dire du méthane, qui ne figure nulle part dans le bilan québécois de gaz à effet de serre.»

M. Bélisle voudrait aussi savoir si d'autres gaz que le méthane s'échappent des puits.

Le BAPE a fait plusieurs demandes d'information aux fonctionnaires après la fin des audiences publiques sur le «développement durable de l'industrie du gaz de schiste», le 24 novembre dernier. Son rapport doit être remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Pierre Arcand, le 28 février. Ce dernier a ensuite 60 jours pour le rendre public, donc jusqu'à la fin avril.

### **Eaux souterraines : lacunes dans les connaissances**

Le BAPE a aussi posé des questions au ministère de l'Environnement, au sujet des connaissances actuelles sur les eaux souterraines dans les régions visées par l'exploitation des gaz de schiste.

Le Ministère a reconnu que, en dépit de projets scientifiques en cours, «la couverture du territoire ne sera pas encore complète» parce que d'autres régions «visées par l'exploitation du gaz de shale ne font pas encore l'objet de projets de caractérisation».

De plus, ces projets d'étude des eaux souterraines couvrent généralement les profondeurs atteintes par les puits artésiens, soit environ 100 m au maximum, alors que les eaux souterraines «utilisables» peuvent circuler à une plus grande profondeur.

Connaître la profondeur des eaux souterraines utilisables «permettrait d'assurer que le coffrage des puits pétroliers est suffisamment profond», affirme le Ministère. Cependant, ajoute-t-on, l'information sur l'eau potable au-delà de 100 m de profondeur ne peut actuellement être obtenue... que lors de forages pétroliers ou gaziers